FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DE PROPRETÉ
34 boulevard Maxime Gorki
94 800 VILLEJUIF

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

3 A CONSEIL
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

34, rue de Liège - 75008 Paris - Tél. : 01 42 12 84 54 - Fax : 01 42 12 84 50 - E.mail : info@3a-conseil.fr
S.A.S. au capital de 56 000 Euros - RCS Paris B 383 335 007

FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DE PROPRETÉ
34 boulevard Maxime Gorki
94 800 VILLEJUIF

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames,
Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **FEDERATION DES ENTREPRISES DE PROPRETE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note de l'annexe intitulée « principes, règles et méthodes comptables » expose les principales conventions et méthodes comptables appliquées pour arrêter les comptes de l'exercice. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par la Fédération, nous avons vérifié le caractère approprié de ces règles et méthodes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport du Trésorier et des autres documents adressés aux membres de la fédération

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de la Fédération sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 24 mai 2022

SAS 3A CONSEIL
Commissaire aux Comptes



Sabrina Merniche
Président

Bilan association

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	209 030	71 636	137 394	142 619	- 5 225
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	216 968	168 402	48 567	73 860	- 25 293
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées	1 663 719		1 663 719	1 663 719	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	24 249		24 249	24 004	245
TOTAL (I)	**2 113 967**	**240 038**	**1 873 929**	**1 904 203**	**- 30 274**
Actif circulant					
Stocks et en-cours				1 986	- 1 986
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	59 063		59 063	41 281	17 782
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	1 523 880		1 523 880	2 063 921	- 540 041
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie	1 899 411		1 899 411	1 885 447	13 964
Disponibilités	1 387 971		1 387 971	431 314	956 657
Charges constatées d'avance	14 192		14 192	14 558	- 366
TOTAL (II)	**4 884 517**		**4 884 517**	**4 438 508**	**446 009**
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	**6 998 484**	**240 038**	**6 758 446**	**6 342 711**	**415 735**

Bilan association (suite)

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles	588 658	588 658	
. Réserves pour projet de l'entité	2 022 617	2 022 617	
. Autres			
Report à nouveau	3 393 168	3 013 731	379 437
Excédent ou déficit de l'exercice	305 958	379 438	- 73 480
Situation nette (sous total)	6 310 401	6 004 444	305 957
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**6 310 401**	**6 004 444**	**305 957**
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses	5 195	5 195	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 366	96 663	- 2 297
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	327 716	222 212	105 504
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	20 768	14 198	6 570
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**448 045**	**338 267**	**109 778**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	**6 758 446**	**6 342 711**	**415 735**
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Engagements donnés			

Compte de résultat association

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	2 081 501	1 963 254	118 247	6,02
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	21 206	8 666	12 540	144,70
. dont ventes de dons en nature	20 169	7 944	12 225	153,89
. Ventes de prestations de services	165 359	94 403	70 956	75,16
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation				
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du plublic				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières	224 602	186 752	37 850	20,27
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	560 318	573 512	- 13 194	-2,30
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	3	2	1	50,00
Total des produits d'exploitation (I)	**3 052 988**	**2 826 589**	**226 399**	**8,01**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	1 324 132	1 171 898	152 234	12,99
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	155 911	154 737	1 174	0,76
Salaires et traitements	858 970	789 013	69 957	8,87
Charges sociales	399 493	388 546	10 947	2,82
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	32 412	29 000	3 412	11,77
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	3 066	2 449	617	25,19
Total des charges d'exploitation (II)	**2 773 984**	**2 535 644**	**238 340**	**9,40**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	**279 004**	**290 946**	**- 11 942**	**-4,10**
Produits financiers				
De participations		51 276	- 51 276	-100
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	26 954	28 778	- 1 824	-6,34
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	**26 954**	**80 053**	**- 53 099**	**-66,33**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	**26 954**	**80 053**	**- 53 099**	**-66,33**
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	**305 958**	**370 999**	**- 65 041**	**-17,53**
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		3 995	- 3 995	-100
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		**3 995**	**- 3 995**	**-100**
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		178	- 178	-100
Sur opérations en capital		692	- 692	-100
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)		**870**	**- 870**	**-100**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		**3 125**	**- 3 125**	**-100**
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)		-5 314	5 314	-100
Total des produits (I + III + IV)	3 079 942	2 910 637	169 305	5,82
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 773 984	2 531 200	242 784	9,59
EXCEDENT OU DEFICIT	**305 958**	**379 438**	**- 73 480**	**-19,37**
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexe

PREAMBULE

Description de l'objet social : la FEP a exclusivement pour objet l'étude et la défense en France des droits ainsi que des intérêts de ses membres professionnels des entreprises de propreté.

Description des principales activités : activités syndicales dans le cadre des activités professionnelles dévolues aux entreprises dans le domaine de la propreté.

Moyens mis en œuvre : Affectation de l'ensemble des ressources du syndicat aux différentes activités syndicales non-lucratives et lucratives dans l'intérêt des entreprises de propreté.

- Description de l'objet social de l'entité
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- Description des moyens mis en œuvre

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 758 446,21 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 305 957,71 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 22/04/2022 par les dirigeants.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020 et n'a pas été de nature à compromettre la continuité d'exploitation du syndicat.

Annexe (suite)

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

CONTRIBUTIONS EN NATURE

Conformément au CRC 2009-10, le traitement des contributions volontaires en nature doit faire l'objet d'une information dans l'annexe comptable, et plus précisément, la mise à disposition de personnes et de biens.

Le syndicat FEP précise qu'il n'est pas en mesure de communiquer cette information.

DETERMINATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION ET METHODE RETENUE

Rappel de la loi du 20 Août 2008 – Article 2135-2 : « Les syndicats professionnels et leurs unions et les associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L. 2135-1 qui contrôlent une ou plusieurs personnes morales au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce, sans entretenir avec elles de lien d'adhésion ou d'affiliation, sont tenus, dans des conditions déterminées par décret pris après avis de l'Autorité des normes comptables :

a) Soit d'établir des comptes consolidés

b) Soit de fournir, en annexe à leurs propres comptes, les comptes de ces personnes morales, ainsi qu'une information sur la nature du lien de contrôle. Dans ce cas, les comptes de ces personnes morales doivent avoir fait l'objet d'un contrôle légal.

Annexe (suite)

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.
La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement comprennent principalement des SICAV et des fonds communs de placement qui sont enregistrés à leur cout d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure à ce coût.

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	209 030			209 030
Immobilisations corporelles	218 411	1 893	3 336	216 968
Immobilisations financières	1 687 723	245		1 687 968
TOTAL	**2 115 164**	**2 138**	**3 336**	**2 113 967**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	66 411	5 226		71 636
TOTAL I	66 411	5 226		71 636
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	18 189	2 370		20 559
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	126 362	24 816	3 336	147 843
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	144 551	27 187	3 336	168 402
TOTAL GENERAL (I+II)	**210 962**	**32 412**	**3 336**	**240 038**

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	24 249		24 249
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	59 063	59 063	
Autres créances	1 523 881	1 523 881	
Charges constatées d'avance	14 192	14 192	
TOTAL	**1 621 385**	**1 597 136**	**24 249**

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	323 199
TOTAL	323 199

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	2 611 275				2 611 275
Dont générosité du public					
Report à nouveau	3 013 731	379 438			3 393 168
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	379 438	-379 438	305 958		305 958
Dont générosité du public					
Situation nette	**6 004 444**		**305 958**		**6 310 401**
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	**6 004 444**		**305 958**		**6 310 401**
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		3 393 168
SOLDE		**3 393 168**

Annexe (suite)

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	5 195	5 195		
Fournisseurs	94 366	94 366		
Dettes fiscales et sociales	327 716	327 716		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	20 768	20 768		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**448 045**	**448 045**		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	83 378
Dettes fiscales et sociales	226 438
Autres dettes	
TOTAL	**309 816**

Annexe (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Information sectorielle

Information sectorielle donnée quand l'association établit des comptes distincts pour ses différents secteurs d'activité.

Le plan comptable associatif n'a pas porté atteinte au principe d'unicité du résultat qui peut toutefois être scindé en, d'une part, résultat définitivement acquis, correspondant à la gestion libre et, d'autre part, résultat sous contrôle de tiers financeurs, correspondant à la gestion conventionnée.

Cette information, qui ne peut pas être donnée dans les comptes présentés avant répartition du résultat comptable, est à fournir dans l'annexe.

L'établissement de comptes distincts par secteur d'activité peut résulter d'obligations légales ou réglementaires ou être fait simplement pour l'analyse de gestion interne. Le niveau de détails est à apprécier par l'association dans le respect du principe d'image fidèle et d'importance significative.

Ventilation des activités associatives = 2 492 667 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Cotisations des adhérents	2 081 501	83,50%
Inscription AG FEP Paris	70 931	2,90%
Prestations de conventions	94 427	3,80%
Ventes	21 206	0,80%
Préciput AGFPN	183 037	7,30%
Quote-part résultat SCI LA PROPRETE	41 565	1,70%
TOTAL	***2 492 667***	***100,00%***

Analyse du résultat

- Marchés géographiques : uniquement en France

Annexe (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	10	
Agents de maîtrise & techniciens	1	
Employés	2	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	***13***	***0***

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes engagé au compte de résultat au titre de l'exercice 2021 s'élève à 27 555 Euros TTC.

Fiscalisation

Le syndicat est partiellement assujetti à l'impôt sur les sociétés et à la TVA.